

DECRET
Décret n° 2009-1116 du 15 septembre 2009 pris pour l'application des dispositions
de l'article L. 212-7 du code du sport

NOR: SJSF0823627D

Version consolidée au 17 septembre 2009

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la santé et des sports,

Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, L. 212-7 et L. 212-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2008-507 du 30 mai 2008 portant transposition de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, notamment son article 1er ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du sport. - art. R212-84 (V)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du sport. - Sous-section 1 : Personnes titulaires des diplô... (V)
- Modifie Code du sport. - Sous-section 2 : Ressortissants d'un Etat membr... (V)
- Crée Code du sport. - Sous-section 3 : Ressortissants d'un Etat membr... (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-85 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-86 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-87 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-88 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-89 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-90 (V)
- Crée Code du sport. - art. R212-90-1 (V)
- Crée Code du sport. - art. R212-90-2 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-91 (V)

- Modifie Code du sport. - art. R212-92 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-93 (V)
- Modifie Code du sport. - art. R212-94 (V)

Article 3

La ministre de la santé et des sports et la secrétaire d'Etat chargée des sports sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 2009.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de la santé et des sports,
Roselyne Bachelot-Narquin
La secrétaire d'Etat
chargée des sports,
Rama Yade